

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU S.I.A.G.E.P

Réunion du 26 juin 2003

Convocation du 20 juin 2003

Le Comité Syndical s'est réuni en deuxième session, le vingt six juin deux mille trois à dix-huit heures, à la Maison des Communes à Belfort.

Présents :

BARRE Edmond – BEL Jean-Marie - BERNAUD Gilles - BILLIG Janine – BRUNGARD Marcel – CHOFFIN Laurent - DARCOT Nicole – DEMEUSY Jean-François - FRAYSSINET Michel – GAIDOT Michel - GASPARI Dominique – GERMAIN Jean-Pierre - GOTTI Laurent - GROSJEAN Denis – HULMANN Nicole - JEANBLANC Robert - KUDER Daniel - LARDIER Sylvie – LARMENIER Fabien – LASSIR Jean-Paul - MANNE Michel – MANSUY Anne - MARTIN Jean-Luc - MICHAU Olivier – MULLER Pascal – NICOLEY Michel - PIFFER Mario - PIGNON Maurice - RAVIOLI Jacques –ROOST Jean-François - ROSSELOT Lionel - ROUGY Pierre – RUER André – THIERRY Claude - WACK Pierre – WOLFF Gérard

36 votants – 0 pouvoir(s).

Excusés :

BESANCON Mercedes - BRUCKERT Claude - BUSSEY François – COLLON Gérard – DONTENVILLE Gérard – FAURE Françoise - FOUBLE Nicole – GREMILLOT Serge - JOURDIER Eric - KAUFMANN André – KHELOUFI Saïd - MATHEY Jean-Claude - MARTIN Pascal – MORITZ Michel - MUNIER Bruno - REBER Gilbert – SALVI Gilbert - SCHROLL Michel

Assistaient :

RHODES Dimitri— LOMBARD Nathalie



Monsieur Michel MANNE représente à la fois la commune de Courtelevant et le SIVOM du Sud Territoire. Il bénéficie de par ce fait de deux voix.



Monsieur le Président ouvre la séance à 18h10 et rappelle qu'à l'occasion de cette deuxième session, le quorum ne sera pas nécessaire.

La difficulté à obtenir le quorum lors des réunions du Syndicat est malheureusement un problème récurrent. Cette situation est pénalisante à plus d'un titre. D'une part les votes se font généralement à la deuxième session alors là même où les délégués sont les moins nombreux. D'autre part, cette situation est démobilisante pour les délégués qui se sont donnés la peine de se déplacer.

Monsieur le Président, à la demande de plusieurs délégués, a établi une étude de participation des délégués aux Comités Syndicaux du SIAGEP. Le document a été remis aux présents et sera communiqué aux communes.

1. COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2002

Le compte administratif et de gestion 2002 sont présentés au Comité Syndical.

Les résultats se présentent comme suit :

<i><u>FONCTIONNEMENT</u></i>		<i><u>INVESTISSEMENT</u></i>	
Mandats émis	- 685 169,53 €	Mandats émis	- 1 100 558,26 €
Titres émis	+ 740 685,69 €	Titres émis	+ 1 014 635,33 €
Solde	+ 55 516,16 €	Solde	- 85 922,93 €
Résultat reporté	+ 76 922,15 €	Excédent reporté	+ 107 850,28 €
	+ 132 438,31 €		+ 21 927,35 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2002 : 132 438,31 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2002 : 21 927,35 €

Monsieur le Président après avoir présenté le résultat de l'exercice 2002 se retire pour les délibérations.

Le Comité Syndical sur proposition du 1^{er} vice-président, approuve à l'unanimité moins une abstention le compte administratif et le compte de gestion 2002 et décide de reporter le résultat de fonctionnement et d'investissement lors du vote du budget supplémentaire.

2. QUESTIONS DIVERSES

CREATION D'UN POSTE D'AGENT ADMINISTRATIF A TEMPS COMPLET

Monsieur le Président expose aux membres du Comité la perspective de création d'un emploi d'agent administratif à temps complet, selon les dispositions prévues par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale d'une part et le décret n° 87-1110 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois d'autre part.

Accessible par recrutement direct, cet emploi permettrait de répondre aux objectifs de pérennisation des emplois ouverts dans le cadre du dispositif emploi jeune, concrétisant ainsi les engagements pris en ce sens.

Ceci exposé, il est demandé au Comité syndical de :

- créer à l'organigramme du personnel permanent un emploi d'agent administratif à temps complet.
- d'inscrire les crédits correspondants au budget du syndicat

Il est par ailleurs rappelé la compétence du Président pour la nomination.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION INFORMATIQUE

Monsieur Olivier Michau, vice président délégué à l'informatique rappelle que suite à la démission de Yves Olivier, représentant de la commune d'Evette Salbert, une place est à pourvoir au sein de la commission informatique du SIAGEP pour la strate des communes de 1 001 à 2 500 habitants.

Monsieur Robert Jeanblanc, délégué d'Evette Salbert est candidat. Aucune autre candidature n'est enregistrée.

Monsieur Jeanblanc est élu à l'unanimité à la commission informatique du SIAGEP.

S.I.G

Question de Madame Mansuy (Urcerey) : Suite au courrier envoyé aux communes pour leur soumettre un projet de SIG, quel sera l'échéancier pour pouvoir avoir accès aux données numérisées ?

Monsieur Michau : Rappelle brièvement qu'un courrier a en effet été envoyé aux communes hors CAB début juin. Dans ce courrier, le SIAGEP proposait aux communes d'être mandataire d'un groupement de commande afin de passer un marché pour réaliser la numérisation des données cadastrales.

Plusieurs communes ou communauté de communes ont déjà manifesté leur intérêt pour ce projet. Le marché pourrait être passé début septembre.

Monsieur Rhodes : Précise que l'opération sera effectuée en deux phases. Tout d'abord la vectorisation des données qui sera réalisée pour le 31 décembre 2003. Ces données figurant sur

un CD ROM ne seront à ce moment là pas exploitables par les communes. Il faudra en effet ensuite acheter un logiciel permettant de visualiser et de travailler les plans numérisés. Ce qui devrait être l'objet de la seconde phase début 2004.

L'échéancier définitif ne pourra toutefois pas être fixé avant de connaître le nombre de communes adhérant au dispositif mis en place par le SIAGEP.

Monsieur Michau : Insiste sur le fait que plus il y aura de communes adhérentes au groupement de commandes, moins le coût sera important.

Il rappelle également que le SIAGEP se tient à disposition des communes pour leur expliquer individuellement ce projet.

Monsieur Piffer (Lebetain) : Souhaite savoir si Internet est nécessaire pour bénéficier du dispositif SIG ?

Monsieur Michau : Non, mais l'utilisation du logiciel nécessitera un matériel relativement récent et suffisamment puissant.

Monsieur Bernaud (Buc) : Souhaiterait que l'on puisse trouver sur le site Internet du SIAGEP une présentation détaillée du projet SIG .

Monsieur Rhodes : Pense que cela ne devrait pas poser de problème. Nous essaierons donc de répondre à cette demande.

Madame Mansuy (Urcerey) : Souhaite que les cartes soient toutefois mises à jour par la DGI.

Monsieur Rhodes : Prendra contact avec monsieur Tissot de la DGI afin de voir ce qu'il est possible de faire.

COMMUNICATION DES DOCUMENTS

Monsieur Bernaud (Buc) : Souhaiterait que les courriers expédiés en mairie soient également envoyés aux délégués pour information.

Monsieur Gaidot : Ce dispositif entraînerait un coût trop important. On peut par contre envisager la possibilité de faire figurer ces courriers dans la rubrique actualité du site Internet du SIAGEP.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19h15.

Fait à Belfort, le 30 juin 2003.

Le Président,

Michel GAIDOT